

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Avenant n° 1 à la convention de fonds de concours 2018-2020 avec la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la mise en œuvre des plans locaux pour l'insertion et l'emploi du territoire métropolitain.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La convention de fonds de concours 2018-2020, adoptée par délibération n°6 du 9 février 2018 par la Commission permanente a alloué à la métropole Aix-Marseille-Provence un financement de 1 873 000 € par année de mise en œuvre des six plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) du territoire métropolitain.

Cette convention définit l'engagement et les conditions d'affectation de la participation du Département dans le cadre de la programmation de chacun des PLIE.

Eu égard à l'activité des PLIE et afin de faciliter le paiement du solde annuel, il convient de préciser par avenant, le montant du financement départemental alloué au titre des actions de « la relation entreprise » conduites par chacun des six PLIE.

L'objet de ce rapport concerne donc la modification de l'article n°2 de la convention.

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Ce rapport ne comporte aucune incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

